

AVIS DE CONCOURS



Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor et du Morbihan ouvrent pour les collectivités et établissements publics territoriaux affiliés ou conventionnés aux centres de gestion des départements des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, au titre de l'année 2021, le concours d'

AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Catégorie C – Femme / Homme

Les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'espace économique européen autre que la France ont accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22)		Centre de gestion du Morbihan (CDG 56)	
<p>➤ Spécialité Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers : 50 postes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Externe : 10 postes - Interne : 40 postes <p>➤ Spécialité Environnement, hygiène : 12 postes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Externe : 5 postes - Interne : 7 postes <p>➤ Spécialité Restauration : 17 postes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Externe : 7 postes - Interne : 10 postes 		<p>➤ Spécialité Espaces naturels, espaces verts : 17 postes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Externe : 7 postes - Interne : 10 postes <p>➤ Spécialité Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique : 10 postes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Externe : 4 postes - Interne : 6 postes 	
CONDITIONS D'INSCRIPTION		DATE DES EPREUVES ECRITES	PERIODE D'INSCRIPTION
<p>Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle homologués au moins au niveau 3 (CAP, BEP), anciennement niveau V, ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>Des dérogations aux conditions de diplômes sont possibles : consulter le dossier d'inscription ou le site internet du CDG organisateur.</p> <p>Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1er janvier 2021, de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C, ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique et être en activité à la clôture des inscriptions le 22 octobre 2020.</p>		<p>21 JANVIER 2021</p>	<p>La période de retrait des dossiers d'inscription est fixée du 22 septembre 2020 au 14 octobre 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ en priorité, par télé-inscription sur les sites Internet <u>selon les spécialités</u> : www.cdg22.fr ou www.cdg56.fr, minuit dernier délai. <p>Attention : la télé-inscription effectuée par un candidat sur le site Internet ne sera validée qu'à réception, par le CDG organisateur de la spécialité, du dossier imprimé par le candidat.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ou, par voie postale (la preuve de dépôt faisant foi) : adresser au Centre de Gestion organisateur de la spécialité une demande écrite individuelle, accompagnée d'une enveloppe (32X23), libellée aux nom et adresse du demandeur. <p>La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 22 octobre 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ par voie postale au Centre de Gestion organisateur de la spécialité, la preuve de dépôt faisant foi ; ➤ à l'accueil du Centre de Gestion organisateur, 17h30 dernier délai ➤ UNIQUEMENT pour les spécialités organisées par le CDG 22, en format numérique dans l'espace candidat, jusqu'au 22 octobre 2020, minuit, heure métropole, dernier délai
NATURE DES EPREUVES			
EPREUVES OBLIGATOIRES D'ADMISSIBILITE 21 JANVIER 2021	Externe	Interne	
	<p>1° Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : deux heures ; coefficient 3) ;</p> <p>2° Des problèmes d'application sur le programme de mathématiques (durée : deux heures ; coefficient 2).</p>	<p>1° Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : deux heures ; coefficient 3) ;</p> <p>2° Une épreuve consistant en la vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante (durée : deux heures ; coefficient 2).</p>	
EPREUVES OBLIGATOIRES D'ADMISSION	Externe	Interne	
	<p>L'épreuve d'admission consiste en un entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : quinze minutes ; coefficient 4).</p>	<p>L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : quinze minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).</p>	

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

✉ Pour tout dossier envoyé par La Poste, vérifier que l'affranchissement est suffisant. L'inscription devra être rédigée sur un dossier original.

Les dossiers devront être complets à la clôture des inscriptions.

Tout dossier arrivé après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté (même posté dans les délais).

Centre de Gestion des Côtes d'Armor
Service concours et emplois
1 Rue Pierre et Marie Curie
BP 417
22194 PLÉRIN CEDEX
www.cdg22.fr

Centre de Gestion du Morbihan
Service Concours Examens
6 bis, rue Olivier de Clisson
CS 82161
56005 VANNES CEDEX
www.cdg56.fr